



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les comptes ne sont pas bons Madame La Présidente !

Les salariés n'ont guère apprécié la potion amère de la NAO 2022 !

Malgré une augmentation générale en septembre dernier, ils sont dépités.

Une revalorisation salariale ... autour de 1% !... alors que l'inflation, elle, galope à 6 %... : Les salariés pensent que l'on se moque d'eux !

C'est un fait : le plafonnement imposé de 5 jours sur leur CET a contrarié un bon nombre de salariés.

C'était pourtant la condition « sine qua non » de la Direction pour l'obtention d'une mesure générale.

Un accord arraché par les syndicats signataires à **une Direction qui ne voulait rien céder.**

Au final, un tour de passe-passe qui **n'a rien coûté** à La Direction mais en revanche **un certain sacrifice** pour les salariés qui souhaitent capitaliser leurs jours de congés pour des futurs projets.

Il est indispensable que FTV demande une enveloppe supplémentaire à l'Etat pour compenser cette inflation.

Des négociations salariales semestrielles doivent être mises en place de toute urgence en cette période inflationniste qui peut durer jusqu'en 2024.

La Direction devrait, au minimum, s'inspirer de la hausse du point d'indice de 3,5 % accordée à l'ensemble de la fonction publique.

Car ce ne sont pas les comités de salaires qui viennent d'avoir lieu qui vont aider à compenser la perte de notre pouvoir d'achat !

Comme d'habitude, nous avons eu droit à l'éternelle antienne de la Direction sur la « **petite enveloppe** » dévolue aux augmentations.

Alors qu'un accord est signé, stipulant que chaque salarié doit être augmenté tous les 3 ans, les représentants des salariés se sont entendus dire que certains devront attendre 4 années ou plus pour l'obtention d'une revalorisation salariale. « **Ils faut par-ta-ger !** » nous dit-on... !

Mais pourquoi devrions-nous accepter « de partager » l'indigence des mesures salariales !

Car elles sont souvent ridiculement basses.

L'année dernière certains se sont vus octroyer une revalorisation de... 1,30 %... 1,11 %,... 1,8 % et pour les plus malchanceux : 0,94... 0,97 %...

Une revalorisation salariale humiliante pour des salariés qui se demandent si leur augmentation reflète, pour le coup, leur investissement professionnel !

L'avenant n° 16 signé en 2021 acte que l'augmentation individuelle ne peut être inférieure à 2 % du salaire de base.

OCTOBRE 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Pour les plus nombreux, il faudra attendre 15 ans pour être augmenté de 10 %. Par exemple, un salarié qui gagne 3000 euros par mois devra attendre 15 années pour gagner 300 euros de plus par mois et il pourra se réjouir d'avoir 600 euros au bout de 30 ans d'attente.

AH LA BELLE AFFAIRE, AH LA BELLE CARRIERE !!

Une autre bizarrerie à France Télévision : l'arrêt de l'augmentation de la prime d'ancienneté au bout de 36 années de carrière : Mais pourquoi ? Certains d'entre nous accusent 43, 44, voir 45 années d'ancienneté. Il y a là un gap qui n'est pas rétribué.

La prime d'ancienneté se doit d'évoluer jusqu'au bout de notre carrière.

Les salariés sont dans l'attente **d'une réelle** augmentation générale. C'est une demande légitime.

Tout augmente ! Les pâtes, le riz, l'huile, l'essence, l'électricité ... sauf nos salaires Madame la Présidente !

OCTOBRE 2022



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?
Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR